

Ville de LAMBALLE-ARMOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le deux juin, à 19h00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 26 mai 2025

PRESENTS :

BENOIT Jean-François, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GOASTER Samy, GOUEZIN Alain, GRIMAULT David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUET Philippe, JEGU Josiane, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOUCHER Colette, LE MOIGNE Christine, LEVY-ROBERT Christelle, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, M'BAREK Sébastien, MIGNAN Brigitte, MERIAN Caroline, PECHA Virginie, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien

ABSENTS :

- BERNU Sylvain donne pouvoir à M'BAREK Sébastien,
- BURLLOT David donne pouvoir à GOUEZIN Alain,
- FORTIN Céline donne pouvoir à BREXEL Pierrick,
- LE BOULANGER René donne pouvoir à GRIMAULT David,
- LE GUEN Nadège donne pouvoir à GAUVRIT Thierry,
- MEGRET Yves donne pouvoir à de SALLIER DUPIN Stéphane,
- ARTHEMISE Fabienne,

SECRETAIRE DE SEANCE : JEGU Josianne

Délibération n°2025-041

Membres en exercice : 35 – Présents : 28 - Absents : 7 – Pouvoirs : 6

CULTURE

QUAI DES MOMES - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LAMBALLE TERRE & MER

Le projet *Quai des Mômes* est mis en place depuis plusieurs années et fait l'objet d'un partenariat entre la commune et Lamballe Terre & Mer. Ce projet a évolué dans le temps et amène aujourd'hui à revoir la convention pour préciser les rôles de chacun.

Ainsi, Lamballe Terre & Mer s'engage à proposer chaque année un temps fort à destination des enfants de 0-11 ans et leurs familles (*un dimanche lors de la période hivernale*) et assure le portage de cette manifestation. Elle assure la mise en relation des partenaires au regard des axes de travail. Elle organise la logistique pour le bon déroulé de cette journée et est l'interlocuteur privilégié pour l'ensemble des partenaires.

Lamballe-Armor s'engage, quant à elle, à mettre disposition le Quai des Rêves et son équipe pour la mise en place d'une programmation de spectacle vivant répondant aux objectifs du projet.

Considérant le projet de convention de partenariat avec Lamballe Terre & Mer pour l'organisation de *Quai des Mômes*, transmis aux conseillers municipaux,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- APPROUVE les modalités du partenariat entre Lamballe Terre & Mer et Lamballe-Armor,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le **13 JUIN 2025**

Philippe HERCOUËT

Maire de Lamballe-Armor



[Handwritten signature in blue ink]

Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le **16 JUIN 2025**

De la publication le **16 JUIN 2025**

[Handwritten signature in blue ink]

Pour le Maire
Par délégation
Lydie MICHEL
Directrice
Administration Générale

